Bonjour à tous,

Pour préciser sur ces demandes, elles seront ouvertes jusqu’au 31 décembre 2020, mais sur une demande unique.

Il est donc très important de bien calibrer les encours sur cette période de stop d’activité, mais aussi pour avoir suffisamment de trésorerie pour le redémarrage et l’après (point très important).

L’enveloppe ne pourra être demandée qu’une fois, et on ne reviendra plus sur les montants.

Pour rappel : ces mesures exceptionnelles sont des prêts amortissables, donc le cout final sera bien à rembourser par l’entreprise. L’analyse du dossier du prêt garanti est à la main seule des banques (bien évidemment avec l’allègement de la garantie d’état). Les mesures de financement propres à BPI sont en sus des prêts bancaires ; il faut donc une base de prêt bancaire sur la base de 1 pour 1 (dans la limite des 25% du CA).

Le mot d’ordre est d’aider bien évidemment les entreprises, mais sous réserve qu’elles fonctionnent bien jusqu’alors. Une entreprise qui était déjà en difficulté (problèmes de rentabilité entre autre) ne pourra pas bénéficier de ces mesures de crédit ; il existe pour ces cas d’autres mesures permettant en priorité d’éviter les faillites et les licenciements.

Nous sommes sur le terrain au quotidien sur ces problématiques et les 1ers démarrages (il faudra être un peu patient jusque semaine prochaine) : pour attendre que les banques en plus de la gestion de télétravail et effectif puissent répondre à ses milliers de demande client (pour information +66 000 demandes après de certaines banques régionales en une semaine), ainsi que les conseillers BPI.

SI vous n’arrivez pas donc à avoir de retour cette semaine, ne cédons pas à la panique 😊

Après cette première semaine en lien avec les banques, nos collègues BPI et région, nous serons à même de proposer (nous l’espérons dès la semaine prochaine) notre aide dans le calibrage des enveloppes financières et aide aux demande de prêt avec les soutiens bancaires et BPI (voir demande complète et sav pour la BPI).

Au vue du travail demandé d’analyse de l’activité, des fonds et des documents à fournir de vérification d’enveloppe à BPI nous ne pourrons pas le faire à titre onéreux, mais nous nous sommes engagés à tarifer symboliquement et le plus bas possible, au vue des circonstances.

Bien évidemment toutes ces mesures sont disponibles en direct pour le dirigeant et son entreprise.

J’espère que vous allez tous bien, ainsi que vos familles, et que nous nous retrouverons très vite à une matinale.

Dans l’attente de nos futurs échanges, je reste à votre disposition et vous souhaite une bonne journée.

**Caroline BROULHET–DESBARATS**

CEO - Directrice

**ARYA CONSEIL**

**Tel : 06 01 74 45 12**

La Ruche Castelnau -  1 Place Pierre Mendès France

34170 Castelnau-le-lez